

Circulaire N° 4 2007

### EDITORIAL

*L'administration préfectorale a prêté une oreille attentive à nos arguments, aussi bien pour les vols de bois que pour tous les problèmes que nous avons à résoudre et pour lesquels le cabinet de monsieur le Préfet s'est dit prêt à nous aider.*

*Nous adressons nos félicitations à la gendarmerie pour l'action qu'elle a entreprise afin d'assainir la filière professionnelle de l'exploitation forestière.*

*Nous avons eu un entretien très constructif avec le chef du service contentieux de la DDE (direction départementale de l'équipement) Michel Dard vous en parlera plus loin.*

*Toutes ces démarches nous ont permis de donner en partie satisfaction à ceux de nos adhérents qui nous avaient confié la défense de leurs intérêts.*

*Le Grenelle de l'environnement et le colloque régional sur le changement climatique auxquels nous avons participé produiront certainement à terme des effets positifs sur notre environnement. Il est heureux que l'on reconnaisse enfin le rôle essentiel que remplissent nos arbres dans l'écosystème et le stockage du CO<sup>2</sup>. En effet il est ressorti des débats que la sylviculture était une fois encore le meilleur remède que l'on puisse apporter à l'état sanitaire très inquiétant de nos forêts, ainsi qu'à la régulation du climat.*

*Sur le plan de l'économie en général, le développement des sources d'énergies renouvelables est une opportunité pour nous, bien sûr, mais aussi pour les constructeurs de matériels utilisateurs de ces énergies. Il est toutefois nécessaire de provoquer la mobilisation des installateurs de ces machines, qui sont toujours trop peu nombreux à s'intéresser à ces moyens de climatisation.*

*Il a plu ! Enfin.... Les nappes phréatiques ne sont pas encore au top-niveau mais ça pourrait venir, prions le ou les dieux que leur en plaise...*

*La forêt est un don de la nature ; comme la femme, elle est l'avenir de l'homme, faisons en sorte qu'elle puisse vivre et qu'elle ne parte pas en fumée.*

**Louis Valentin**

### **Sommaire de ce numéro :**

ASL gestion de la subéraie varoise	page 2
Tournée dans les Maures	page 2
Grenelle de l'environnement	page 2
Les forestiers Privés	page 2
Promotion	page 2
Les rendez-vous des Propriétaires Forestiers	page 3
EBC	page 4
Vol de bois	page 4
Création d'une commission forêt CH.AG	page 5
Changement climatique	page 6
La Coopérative Provence Forêt	page 7
Fiche technique	page 8
Le Coin des Petites Annonces	page 8



### **ASL de gestion de la subéraie varoise**

La directrice a été félicitée par madame le Maire du PLAN de la TOUR pour les travaux qui ont été entrepris sous la direction de l'ingénieur délégué et des techniciens de l'ASL, ces ouvrages ayant contribué très largement à éteindre l'incendie du 14 novembre 2007. Nous rappelons que l'ASL intervient non seulement sur les chênes liège mais aussi sur toute la végétation du massif des MAURES ; elle a également pour mission l'établissement des Plans Simples de Gestion.

### **TOURNEE dans les Maures**

Le 13 Novembre, monsieur Germain, directeur du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) a effectué une visite dans la partie méridionale du massif. Il était accompagné des présidents, des propriétaires et des personnels du CRPF, de l'ASL de gestion de la subéraie et de notre syndicat. Divers chantiers de plantations de feuillus précieux ont été visités ainsi que des subéraies en état de dépérissement avancé pour lesquelles aucune solution n'est encore envisagée pour assurer leur survie.



Tournée dans les Maures le 13 novembre 2007

### **GRENELLE de l'environnement**

Le président en a parlé dans son éditorial, nous donnerons seulement quelques précisions. Une assemblée régionale a réuni à NICE un aréopage de représentants de toutes les professions et des élus. Le matin était consacré à des réunions à thèmes en ateliers. Nous avons choisi l'atelier N°7 qui traitait de l'environnement en terme général, nous avons pu nous exprimer sur les territoires forestiers et faire la connaissance du préfet du VAR nouvellement promu.

L'après midi était réservée à une grande assemblée au NIKAIA. L'entrée était libre et un nombre conséquent d'énergumènes très excités ont rapidement transformé l'agora en concert d'invectives dont l'animateur, un journaliste de la fondation HULOT, a eu bien du mal à se rendre maître. Par la suite au cours de nouvelles concertations avec l'OFME (observatoire de la forêt méditerranéenne) dont Alain Lesturgez est

le directeur, nous avons signé en commun avec les communes forestières et les autres syndicats régionaux un rapport qui a été présenté au ministère de l'environnement.

### **FORESTIERS PRIVES DE France**

La Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers privés a décidé de modifier ses statuts. Le changement principal est la réduction du nombre d'administrateurs, il n'y en aura plus qu'un seul par région ; par décision de l'Union Régionale des Syndicats, c'est monsieur Daniel Quilici, président du CRPF, qui a été élu au poste réservé à la région PACA.

### **PROMOTION**

Vous avez probablement été surpris de recevoir une lettre accompagnée de deux brochures, la notre et celle du CRPF avec lequel nous avons fait une promotion commune à frais partagés auprès des 3800 propriétaires forestiers de plus de 10 hectares du département. Nous avons pensé qu'il n'aurait pas été correct de ne pas vous l'envoyer également.

### **DERNIERE HEURE**

La commission des sites et paysages du 14 décembre a prononcé un avis favorable au décret de création de la réserve nationale de la plaine des MAURES. Nous nous sommes toujours élevés contre cette aberration écologique, faite uniquement pour satisfaire le lobbie des intégristes de l'écologie. On diabolise l'activité humaine pour justifier leurs interventions. Seules, deux voix sur 14 se sont élevées pour faire valoir nos idées et nos droits, celle de notre représentant Michel Dard et celle de la chambre d'agriculture en la personne de Antoine Pastorelli.

L'activité humaine est indispensable à la vitalité des espaces naturels, l'empêcher ou la contraindre revient à sanctuariser des territoires qui, sans l'intervention de l'homme pour répondre aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, à cause des changements climatiques, tendront à la désertification.

L'environnement n'est pas protégé quand le droit de propriété n'est pas garanti.

Si ce décret est approuvé, le droit constitutionnel de propriété sera aboli virtuellement. Nous demandons en conséquence au Parlement qu'il ait le courage de l'abolir définitivement.

*Par Louis Valentin*

## Les rendez vous des propriétaires forestiers du Var

Le 25 octobre dernier, Elisabeth Guyonnet a accueilli le premier « rendez-vous des Propriétaires forestiers du Var » organisé par Hervé Boyac du **CRPF**. La journée a commencé sur le Domaine de Salgues pour continuer au Château Mentone aux environs de Lorgues, sur des lieux où le souffle du passé est extrêmement présent mais où l'avenir se prépare ! Cet avenir est en fait une adaptation de pratiques très anciennes aux techniques nouvelles :

### **Il s'agit du chauffage au bois**

Le sujet a été superbement traité puisque nous sommes rentrés dans nos chaumières en ayant l'impression d'être plus intelligents et une furieuse envie de ne plus gaspiller ce que nos généreuses collines nous offrent sans se lasser : leur accroissement !

#### Au programme :

- La fabrication de la plaquette forestière dans les bois de Salgues
- L'utilisation de cette plaquette forestière dans la « Rolls » des

chaudières à plaquettes : une Hargassner installée à Château Mentone

- Quelques exposés en salle (voûtée du 19-ième siècle)
- Une documentation très bien conçue (actuelle et simple)
- La Paëlla du pittoresque Cigaloun\*\*\* (délicieuse)

Le programme était dense et paradoxalement nous avons vécu une journée de véritable détente...C'est tout le mérite d'Elisabeth d'avoir réussi (avec sa calme autorité) à organiser cette journée/tournée intense et reposante.

Bravo et Merci Elisabeth pour le SPFS Var  
Bravo et Merci Hervé pour le CRPF

Il faut pérenniser l'institution de ces RDV des Propriétaires Forestiers du Var car sans nous, rien ne peut se faire : nous disposons de la ressource !

NB : il faudra aussi que l'aval suive (bûcherons, broyage en plaquettes forestières, installation de chaudières....)

*Par Michel Dard*



*Journée « chauffage au bois » au Domaine de Salgues à Saint Antonin du Var le 25 octobre 2007*

### **Journées techniques du CRPF**

Tout au long de l'année, les techniciens CRPF organisent des **journées techniques** pour informer, « enseigner » et rencontrer les propriétaires forestiers. Ces journées sont très utiles pour mieux gérer sa forêt et s'instruire sur des sujets qui vous concernent directement. Santé des forêts, sylvopastoralisme, bois de chauffage, trufficulture, transférer sa patrimoine...

#### **Les adresses utiles :**

**Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA :** Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.53 Fax: 04.94.50.11.57

**Coopérative Provence Forêt :** Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.55/56

**ASL Subéraie Varoise :** Le Grand Sud BP 82 83312 COGOLIN cedex Tél. 04.94.54.59.36

## **EBC et travaux d'entretien de nos forêts**

(suite de la circulaire 3)

Le P.V. dressé par un agent de la DDE à un de nos adhérents de Carnoules sera sans doute classé sans suite par le Tribunal. C'est ce que nous avons cru comprendre après une visite au chef du Service Juridique de la DDE : Monsieur le Sage.

Le rôle de celui-ci est de faire strictement appliquer la loi. Son agent verbalisateur prétendant qu'il y avait infraction à l'article L130-1 du code de l'urbanisme il doit transmettre le P.V. et la contestation du verbalisé au Tribunal.

Monsieur le Sage nous a reçu avec beaucoup de courtoisie et il a accepté de revenir longuement (2 heures) sur le fond de l'affaire : il a été très attentif à l'exposé de notre point de vue : la meilleure façon de conserver les Espaces Boisés Classés n'est certainement pas d'y empêcher les opérations d'entretien !...

Dans le cas présent un propriétaire armé seulement de son grand courage n'a fait que rafraîchir des pistes, débroussailler, élaguer et sélectionner des rejets ou des pousses nouvelles intéressantes...l'avoir verbalisé est un acte – à notre avis - grave, irresponsable et pour le moins démotivant ! Nous entendons que nos protestations véhémentes soient comprises à tous les niveaux (Préfecture, DDAF, DDE, et même les associations s'occupant d'écologie).

De plus nous nous sommes interrogés sur la qualification du verbalisant (pourquoi ne pas avoir fait appel à un technicien forestier de la DDAF ou du CRPF ?) Le cas est d'importance car il est l'occasion de mieux préciser la portée des classements EBC – pratique très « tendance » et susceptible d'envoyer de nombreux Maires revoir leur copie (si un déficit d'EBC apparaît d'un PLU à l'autre !).

Le Secrétaire Général de la Préfecture nous propose d'organiser une réunion avec les responsables de ses services : DDAF/DDE, la forêt y sera présentée, par le Syndicat des Propriétaires Forestiers, le CRPF, la Chambre d'Agriculture (commission forêt), l'ONF... le thème en serait :

### **Risques d'effets pervers d'une application maladroite de l'article L130-1**

qui dit en particulier « Le classement EBC interdit tout changement d'affectation ou tout

mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements » Précisément la conservation et la protection de la forêt passent par les travaux d'entretien forestier !

Si les travaux d'entretien des pistes, et débroussaillage sont considérés comme changement d'affectation ou défrichement...alors siouen beù !

*Par Michel Dard*

## **Vols de Bois (suite et peut-être fin !)**

Les circulaires précédentes ont souvent fait état de cette plaie que constituent pour nous les **Vols de bois**.

Quelque chose de très nouveau en la matière doit nous réjouir : La Préfecture du Var a décidé de prendre en considération les atteintes chroniques à nos biens. Nous avons trouvé une oreille attentive en la personne de Monsieur le Secrétaire Général du Préfet. Il n'a pas fait que nous écouter !!

En moins de trois mois ce qui traînait depuis la nuit des temps, l'impunité des vols de bois, c'est en train de changer ! Les nombreuses plaintes classées sans suite de nos adhérents : ce sera bientôt du passé ⇨ Prison ferme pour le voleur en cas de récidive. La collaboration des gendarmes semble nous être maintenant acquise car ils savent qu'une suite sera donnée à leur procédure, au Tribunal.

En conclusion n'hésitez pas à porter plainte à votre gendarmerie quand vous constatez un vol de bois y compris le liège.

Ce qui ne vous empêche pas, au préalable, d'aller voir ce qui se passe dans votre colline si vous entendez une tronçonneuse et, peut-être, de régler vous-même le cas de la rapine du Dimanche par un quatrequatre peu scrupuleux.

A retenir aussi dans le cas d'un de nos adhérents dévasté par un professionnel, l'efficacité du **Groupama** qui s'occupe de lui : expertise sur les lieux, évaluation, partie civile...

*Par Michel Dard*

## CREATION D'UNE COMMISSION FORÊT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR

Le président de la **Chambre d'Agriculture du Var**, A Baccino a décidé de créer **une Commission Forêt** à la Chambre Consulaire. La présidence en a été confiée à votre vice-Président. Cette CFCA a pour première ambition de ne pas être une usine à gaz de plus ni une couche supplémentaire au mille feuilles **Forêt Varoise** ; elle a choisi deux adjectifs pour la caractériser : **concrète et réactive**.

Le mercredi 14 novembre 2007 elle a tenu sa première réunion. La liste des invités donne une idée des thèmes traités :

- ⇒ **Fabienne Tanchaud** du Conseil Général, chargée de mission Bois Energie très active et consciente de nos difficultés.
- ⇒ **Eric Zimmer** Entreprise EO2 Eco concept qui réalise des fertilisants en broyant de la biomasse (dont les rémanents de coupe) A la sortie du cribleur les particules fines sont compostées ; les plus grosses feront de la plaquette forestière.
- ⇒ **Olivier Struss** Eco concepts SAS nous a présenté le B. R .F (bois raméal fragmenté) et son utilisation pour l'amendement et la structuration des sols.
- ⇒ **Damien Carminati** Nous a présenté la « plateforme de la Môle »
- ⇒ **Bernard Fanton** (et Christine Pourrière) Chef de service « environnement » de la Chambre Consulaire

Nous avons beaucoup regretté l'absence de M John Pellier de l'OFME tant il apparaît que l'éclairage par des techniciens, pointus dans leur spécialité, nous est nécessaire pour ne pas nous égarer dans des voies séduisantes pour l'esprit mais irréalisables dans le concret. Souvent le procédé est trop complexe, peu fiable ou avec un bilan économique trop pénalisant...

Par exemple, l'idée de faire du froid (pour la clim, le refroidissement de la fermentation de nos rosés...) à partir de la même chaudière à bois qui nous chauffe l'hiver, est très intéressante - Sur le principe on sait, en utilisant le phénomène de l'absorbition, réaliser du froid à partir du chaud. Or nos départements du Sud consomment certainement plus de frigories que de calories !... Faut-il creuser le sujet ?

Nous avons besoin d'un Thermicien qui nous ferait -sans doute- gagner du temps (en nous disant, par exemple : il ne faut pas rêver, le rendement de votre chaudière à froid est désastreux !) Il nous parlerait d'équivalences énergétiques, de frigories, de pouvoir calorifique, frigorifique, de compression détente, d'absorbition etc.

L'OFME observe (c'est même son nom) mais son rôle n'est il pas aussi de restituer ?

D'une façon plus générale la CFCA va traquer LE mieux placé pour l'éclairer sur les thèmes (restreints et précis) qu'elle abordera...souvent la difficulté est qu'on ne sait qui c'est qui sait !

Les élus de la chambre qui constituent cette commission sont Anne Thiollier, Claude Cheilan, Bernard Simondi, Eric Pastorino, Christian Weibel et Michel Gueirard (m.a). Chacun a choisi un thème proche de son activité.

De plus, la Chambre joue à fond la dynamique des territoires du Var (8) initiée par le Conseil Général. Si nos 8 représentants choisis pour le Syndicat se rapprochent de ceux de la Chambre et bien sûr de ceux du Conseil Général, nous aurons une représentation des Propriétaires Forestiers du Var plus présente plus efficace et mieux entendue !

**A nous de jouer...**

*Par Michel Dard*

## Changement climatique et Forêt Méditerranéenne

### Impression générale

Au vu du titre prometteur, vos élus se sont inscrits aux visites sur le terrain et aux deux jours de symposium en l'Hôtel de Région à Marseille.

Allait-on revenir avec la liste des préconisations positives à mettre en œuvre dans nos forêts pour qu'elles existent en bonne santé dans 50 ans ?

Savoir quelles erreurs à éviter aujourd'hui dans la conduite de notre sylviculture face aux hypothèses des « experts »? Raté, c'est NON.

Nous n'en avons pas appris plus sur le côté pratique qu'après le brillant exposé d'une heure de M Picard (IDF-CNPPF) lors de notre A.G. de juin 2007 à Correns. Il avait d'ailleurs envoyé à ce symposium l'un de ses collaborateurs, Christian Gauberville, pour dire les mêmes choses. Vous pouvez relire ses conclusions dans la précédente circulaire, ou commander le CD de l'AG à Sandra (10 €).

Par contre, face au déluge de « climatologie politique », où l'on voit entre autres des battus aux élections se refaire une virginité en jouant les gourous autoproclamés, détenteurs d'une vérité unique, révélée, absolue et bien entendu catastrophique, il faut reconnaître la grande honnêteté de la quasi totalité des orateurs ainsi que leur très bon niveau face aux problèmes qu'ils ont exposés. Ce depuis la Polytechnicienne à tête chercheuse jusqu'au Technicien de l'ONF comptant ses arbres sur ses placettes.

Quelques points forts pouvant nous concerner, et peut être vous donner envie de demander à Sandra les présentations papier, aujourd'hui au Syndicat et les actes du symposium sur CD, demain quand il arrivera. (10 €).

### Points forts en vrac : à prendre et à laisser

Les orateurs concrets s'éloignent du supposé « changement climatique » et parlent d'« épisodes aigus de déficit hydrique ». Ce qui veut dire soit un déficit en absolu, moins de mm d'eau par an, soit à même volume annuel, une répartition annuelle comportant de plus longues périodes de sécheresse.

Les raisonnements devront intégrer les températures moyennes mais surtout les accidents climatiques à l'intérieur de ces températures moyennes : incidences sur le raccourcissement des âges d'exploitabilité,

l'allongement de la saison végétative et les densités des plantations.

Deux grands facteurs influents sur nos forêts à court terme : diminution des réserves hydriques des sols, augmentation légère des températures moyennes avec des variations plus marquées, dépérissement du chêne liège rigoureusement inexplicable (Portugal).

Paradoxe : meilleure adaptabilité des espèces « caducifoliées » que les espèces xérophiles à feuilles persistantes !! En français, les arbres méditerranéens à feuilles caduques, chênes pubescents qui voient leurs feuilles se dessécher en août, ont plus de chance de survie que nos arbres à feuilles vernissées persistantes qui ont moins de « réactivité ».

Les mêmes vœux pieux d'attente : favoriser le mélange des peuplements, cibler l'optimum stationnel des essences principales, renouveler les peuplements existants à la fois en régénération naturelle sélectionnée et replantation.

Les dépérissements sont ils tous dus au « changement climatique » : NON. Y a t il plus de dépérissement qu'auparavant, OUI.....

**Conclusion** Un leit motiv : s'adapter. Comment ? On cherche.

### La minute d'humour

\* Un climatologue, JL de Beaulieu : « En termes de forçage astronomique, nous sommes indiscutablement programmés pour l'entrée dans la prochaine glaciation. Mais André Berger a calculé que le réchauffement dû à l'accroissement du CO2 atmosphérique risquait de faire reculer d'une trentaine de milliers d'années l'entrée dans la prochaine glaciation. » sic Ouf (ndlr). Voir son papier « L'évolution du climat n'est pas chose nouvelle. S'affole t on pour rien ? »

\* Une participante aux cheveux blancs a pris le micro pour remercier le président Jean Bonnier de l'avoir en 2 jours rajeuni de 20 ans. A cette époque, nous a t elle conté, un chercheur allemand avait commis un retentissant rapport sur le dépérissement inéluctable et à court terme de toutes les forêts françaises et européennes. Symposiums internationaux, chercheurs en surrégime, conclusions définitives, programmes d'actions plus ou moins morts nés.

Et puis ce n'est plus de mode. Il s'agissait des pluies acides...

*Par Jean Falcoz*

## Le Mot du Président de la Coopérative Provence Forêt

### Origine de la Coop

Volonté des syndicats de se doter sur le terrain d'un outil. 10 ans déjà et l'outil est performant grâce aux instances de l'Etat et de la région, 9 techniciens qui œuvrent pour vous. Depuis avril il m'est échu la lourde tâche de remplacer Pierre Favre à qui nous devons rendre hommage pour son dévouement.

Les missions que je me suis fixées sont les suivants :

- 1) un lobbying pour faire reconnaître la Coop au sein des acteurs de la forêt
- 2) une reconnaissance de son autorité en matière forestière
- 3) donner une place prépondérante à la Coop dans la filière Bois-Energie avec un technicien spécialisé dans cette branche
- 4) être le moteur d'une véritable politique forestière et pour ça harmoniser les actions qui sont lancées par les départements. Par exemple pour le broyage des rémanents, pour la mobilisation des propriétaires pour l'établissement des PSG (Plan de gestion)
- 5) associer les coopératives aux autres acteurs de la filière

### Quand est-il après ces 8 mois ?

Adhésion à la délégation régionale France Forêt.  
Création d'une association avec EBE BOIS, BAYLE et COFOR.  
Idée d'un GIE pour des opérations particulières visant l'énergie (COFOR, ONF et COOP).

*Par Georges Franco*

### Organisation de la Coop Provence Forêt:

Lors du conseil d'administration du 12 avril dernier, Monsieur Pierre Favre démissionnaire

du poste de Président a été remplacé par Georges Franco.

### Le CA s'établit comme suit :

**Président Honoraire :** Pierre Favre (84)  
**Président du CA :** Georges Franco, né le 12 juillet 1935 à Ollioules, Ingénieur Méthodes. Docteur Gestion (...ICG J. Rostand) Propriétaire à Ramatuelle.

**Secrétaire :** Gérard Gautier président du Syndicat du Bouches du Rhône et correspondant de la Coop dans ce département.

**Trésorier :** Paul Mazel correspondant de la Coop dans le 04.

**Vice-présidents :** Henri Mauro correspondant de la Coop 06 et JP Labat correspondant Coop dans le 83.

**Membres :** Guy Lefer (04 et 84) ; Marguerite Aragon (06 et Présidente du syndicat 06) ; Daniel Quilici (13 et président du CRPF)

**Le Directeur** de la Coop demeure Tiziano Panini.

Chaque département est doté d'un technicien ou 2 suivant le cas.

Pour le Var notez : Emmanuel Atanoux (Var Est)  
Sarah Maestre (Var Ouest)

*Par Georges Franco*

### Nouvelle rubrique : Les fiches techniques !!

Nous recevons souvent des appels sur la gestion de votre forêt. Comment bien la *gérer, l'entretenir, la transmettre*, etc....

D'où l'idée d'inclure dans chaque circulaire une fiche technique CRPF (tiré du site [www.ofme.org/foret-privee/](http://www.ofme.org/foret-privee/)) pour le bon fonctionnement de votre forêt. Tout ce que vous voulez savoir sera traité dans vos circulaires. Voici votre première fiche essentielle sur « les travaux et l'emploi du personnel en forêt ».



**Syndicat des Propriétaires Forestiers  
Maison de la Forêt  
Quartier des Lauves  
83340 LE LUC EN PROVENCE  
Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71  
E-mail : [spfsvar@aol.com](mailto:spfsvar@aol.com)**

**Jours de permanences : mardi et vendredi de 09h00 à 12h00**

## **Je confie des travaux forestiers à un particulier ou à un agriculteur sur ma propriété. Quelles précautions prendre ?**

### **Attention à la présomption de salariat**

Il pèse sur tout propriétaire sylviculteur qui fait travailler du personnel dans sa forêt une **présomption de salariat**, c'est à dire que ce personnel est considéré comme bénéficiant à priori d'un contrat de travail.

→ Cf Article L 722-23 du code rural « Toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers est présumée bénéficiaire d'un contrat de travail. »

Pour ne pas être jugé responsable en cas d'accident du travail ou même coupable du délit de travail clandestin, le propriétaire sylviculteur doit s'assurer du statut professionnel de toute personne travaillant sur sa propriété.

→ Si le propriétaire forestier fait appel à une coopérative ou à un expert forestier ceux-ci sont responsables des démarches décrites ci-après, mais le propriétaire doit contrôler qu'elles ont bien été effectuées.

### **Levée de présomption de salariat dans le cas d'un particulier**

Il y a lieu de passer un contrat de travail avec le particulier. La déclaration et le paiement des cotisations sociales étant à la charge du propriétaire soit auprès de la MSA, s'il est agriculteur, soit à l'URSSAF, s'il ne l'est pas.

→ Néanmoins, le propriétaire peut demander à bénéficier du régime de la Mutualité Sociale Agricole qui s'adapte mieux à la gestion forestière.

→ Notamment des modes de rémunération peuvent être proposés à l'unité de produit (stère, m3, hectare).

→ Une mesure simplificatrice existe grâce au Titre emploi service agricole (TESA) fiche 635808.

→ Il est possible de partager un ou des salariés avec d'autres propriétaires grâce à la formule du groupement 'Employeurs' : fiche 635809

***Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Inspection du travail et de l'emploi des Professions Agricoles (ITEPSA) de votre département.***

### **Levée de présomption de salariat dans le cas d'un agriculteur**

Un agriculteur opérant en forêt d'autrui n'est pas soumis à la levée de présomption de salariat tant que cette activité n'est que secondaire (moins de 50 % de ses revenus). Il convient de s'en assurer par une attestation de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole. Donc dans le cas où son activité principale demeure l'exploitation agricole, il peut intervenir en forêt en qualité de prestataires de services. Le propriétaire forestier sylviculteur doit établir avec lui un contrat d'entreprise, mais ils n'a pas besoin d'un constat de levée de présomption de salariat.

\*\*\*\*\*

### **Le Coin des Petites Annonces**

#### **A VENDRE :**

#### **Tractopelle :**

4 RM en état de marche.

Contacteur M Vuylsteek

Tél. : 04.94.80.73.31

#### **Pelle hydraulique à chenille :**

18 tonnes en état de marche.

Contacteur M Vuylsteek

Tél. : 04.94.80.73.31

#### **Pour les internautes :**

Site Forêt Privée nationale :

<http://www.foretpriveefrancaise.com>

Tourisme : <http://www.forestour-paca.org>

Certification : <http://www.pefc.org>

Info régionale : <http://www.ofme.org/foret-privee/>

Info environnement :

<http://www.environnement.gouv.fr>

*Nous recevons souvent des appels des propriétaires, voulant vendre leur forêt. Sachez-le, si vous êtes à la recherche d'une forêt dans le Var, sans être une agence immobilière, nous pouvons mettre en contact vendeurs et acheteurs. La coopérative Provence Forêt se propose, de plus, de faire une estimation de vos espaces boisés.*

**Le syndicat vous offre ci-joint un calendrier 2008 à plier en format de poche avec les vacances scolaires de la zone B en gras!**